

Recommencer la FSE d'une facture déjà saisie

Lors de la saisie d'une facture, il vous est possible de revenir en arrière et de **modifier le mode de facturation SESAM Vitale / Mode dégradé** ou de **désactiver ADRI**.

Cas d'une facture non signée (non finalisée) :

- Cliquer sur [le petit triangle](#) :



- Cliquez ensuite sur **Recommencer la FSE** et recommencez la procédure en modifiant les paramètres que vous souhaitez

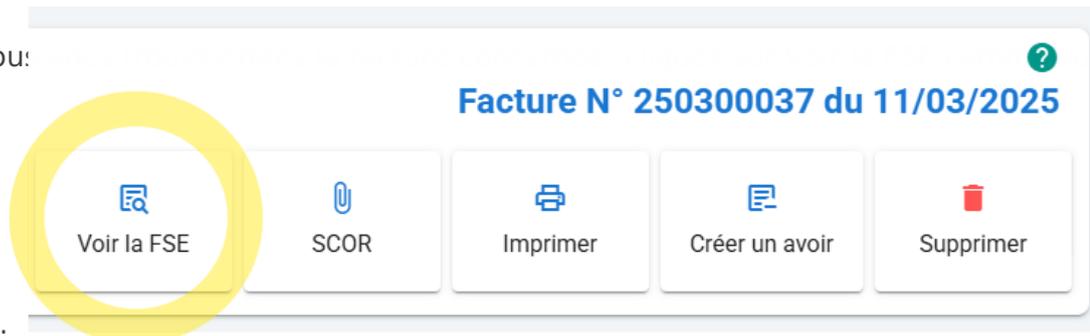
Pour facturer en désactivant ADRI :

- Décocher la case **Utiliser ADRI pour cette facture**
- Choisir le mode **Dégradé** (sans la carte Vitale)
- Indiquer la **Nature de la pièce justificative** : **L'assuré a présenté un bulletin de salaire, une attestation de droits, une prise en charge pour l'AME, etc...**
- Indiquer le **Choix du taux d'exonération** selon la situation du patient, généralement :
 - Pas d'exo, taux régime général
 - 100% si lié ALD sinon autres cas non exonérés
 - 100% toutes prestations
 - Taux FSV
- Continuer comme habituellement selon le cas de facturation

Cas d'une facture déjà finalisée (mais dont la FSE n'a pas été télétransmise)

Attention, veuillez à bien vérifier que la FSE n'a pas déjà été télétransmise à la caisse de votre patient. Vous pouvez vérifier cela en allant dans le menu Télétransmission puis Télétransmettre, si la FSE correspondante à la facture est marquée comme étant Signée vous pouvez alors continuer suivant les indications qui suivent, sinon, nous vous invitons à attendre le retour de la caisse avant de procéder à une quelconque modification.

- Lorsque vous:



l'exemple :

- Cliquez sur **Recommencer la FSE** et recommencez la procédure en modifiant les paramètres que vous souhaitez

Revision #6

Created 12 March 2025 08:08:49 by Landry

Updated 17 March 2025 12:10:26 by Antoine